

CET IMPRIMÉ EST À UTILISER A PLAT OUVERT



Comité territorial de Rugby
FLANDRES (3012Z)
PLACE CADET ROUSSELLE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03 20 19 02 60 - Télécopie : 03 20 19 02 69
E-mail : cfrflandres@ffr.fr

FEUILLE DE MATCH

Date de la
rencontre

21.11.12

Club organisateur

RCT Thienache

Division ou
catégorie

1ère

Poule

Tél. :

COMPOSITION DES EQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1^{ère} ligne et d'indiquer en marge leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A	Equipe : RCT Thienache	(*) Couleur de licence	B	Equipe : Env. Dauthies - Flesselles	(*) Couleur de licence
GD	N° NOM (lettres capitales)	N° de licence	GD	N° NOM (lettres capitales)	N° de licence
GD	① PINGRET	198705173326	X	① Lourain	198707173216
GTD	② LECLERCQ	1991061629141	X	② Gauillot	1977011048400
GTD	③ CARLIER	1991091636773	X	③ Petitot	1987031403716
	4 BOURDON	1989031607854	X	4 Duglon	1985061836624
	5 RICHEY	1993081469109	X	5 Van Looyen	1987061531220
Titulaires	6 BAUDIN	1986091531037	X	6 Chevrola	19861212811011
	7 PRUVOST	1980041401207	X	7 Pingot	1987101923013
	8 LEDOUX	198911125882	X	8 Chantebas	1980061287606
	9 NOIRAUD	1992051160416	X	9 Biou	1988011873659
	10 NATTIER	1991091752237	X	10 Naïm	1988121555355
	11 MEUNIER	1986011239522	X	11 Peiwerling	1983091832026
	12 HUTIN	1993051513458	X	12 Garet	1986061750217
	13 BLARY	1985091856159	V	13 Sanchez	1985041086193
	14 DALQUIER	1977101791219	X	14 Dinat	1978061098641
	15 VILLAIN	1992111617319	X	15 Demarctz Nat.	1981051530951
GTD	16 ROHAUT	1985111090518	X	16 Coran	198303127023
GTD	17 TOMCZAK	1985091752219	X	17 Pecont Sév	199611276075
GTD	18 BURONFOSSE	1994031475552	X	18 Herlot	1982081869666
GTD	19 VANDEPITTE	1994031753409	X	19 Lemaigne	1988120803395
GTD	20 TIERNET	199001135419	X	20 Réchon	1990121876309
GTD	21 THIFFAINE	1983051076590	X	21 Demarctz Nat.	198709186278
GTD	22 GORTAUX	1990071323571	X	22 Pecont Nicolas	1993021885556
		102	13		121 8
Capitaine	BLARY	N° 13	Total	Petiot	N° 3 Total

(*) Face à chaque numéro, nom et numéro de licence de joueur, mettre une croix dans la case correspondant à la mention de couleur de la licence (O = orange - BJ = blanche/jaune - B = blanche), puis effectuer le total par colonne.

QUATRE PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

A	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence
Entraîneur(s)			Entraîneur(s)		
Soigneur	DRIVART Boris	1992091476583	Soigneur		
Adjoint-terrain	LEGROS Stéphane	1968101670330	Adjoint-terrain	Bellard Laurent	1993101816059
Médecin *			Médecin *	Dinard Pierre	1986101623013

* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde :

JUGES DE TOUCHE

Nom : VANDEPITTE	Prénom : Baptiste	Nom : Coran	Prénom : Jonathan
Tél. :	N° licence : 1994031753409	Tél. :	N° licence : 198903127023

DIRIGEANT DÉLÉGUÉ⁽²⁾ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

(2) de l'association organisatrice : RCT Thienache	Nom du dirigeant : DUPONT	Prénom : Flaviane	N° de licence : 1994012172862
--	---------------------------	-------------------	-------------------------------

VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom : DUPONT	Prénom : Flaviane	Nom : Bellard	Prénom : Laurent
Fonction : DAT		Fonction : Résidant	
Signature : DUPONT	N° licence : 1994012172862	Signature : Bellard	N° licence : 1983101816059

COMPÉTITIONS TERRITORIALES

N° de rencontre : 201213 | | | | | | | | | RCT

Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations, du délégué sportif ou du directeur de match.



Comité territorial de Rugby
FLANDRES (3012Z)
PLACE CADET ROUSSELLE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ.
Tél. : 03 20 19 02 60 - Télecopie : 03 20 19 02 69
E-mail : cfrflandres@ffr.fr

RAPPORT D'ARBITRE

A Equipe : R.C. TURRAINE

RÉSULTAT DU MATCH

B Equipe : *CLASS D'APPRENTISSAGE ?*

* Bien vérifier l'exactitude du résultat.

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1er carton jaune)							
A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, en regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée).

MATCH ARRÊTÉ	BAGARRE(S)* :	DÉSORDRES OCCASIONNÉS PAR LE PUBLIC OU LES DIRIGEANTS
A la minute Equipe(s) à l'origine :	<input type="checkbox"/> A la et et minute <input type="checkbox"/> Avant ou après le match (barrez la mention inutile) Equipe(s) à l'origine :	Nature : Responsabilité :
		<input type="checkbox"/> Avant le match <input type="checkbox"/> Pendant le match <input type="checkbox"/> Après le match

ALLURE GÉNÉRALE DU MATCH			Equipe(s) à l'origine des incidents si match heurté ou violent
<input checked="" type="checkbox"/> Normal	<input type="checkbox"/> Heurté *	<input type="checkbox"/> Violent *

* En cas de match heurté ou violent ou de bagarre(s), établir un rapport circonstancié (*utiliser le rapport complémentaire au verso*)

RÉCLAMATIONS

A Equipe réclamante :	B Equipe réclamante :
Déposée : <input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match	Déposée : <input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match
Somme versée (caution) :	Somme versée (caution) :

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A Equipe : **B** Equipe :
Motif : Motif :

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A Equipe : <u>Rothévache</u>	Arbitre	B Equipe : <u>For. Donnas-Pauillat</u>
Nom : <u>DUPONT</u> Prénom : <u>Floriane</u>	Nombre de cartes de qualification jointes (réclamations uniquement)	Nom : <u>Bellard</u> Prénom : <u>Léonard</u>
Fonction : <u>DAI</u>	Equipe A : <u></u> Equipe B : <u></u>	Fonction : <u>PERDANT</u>
N° de licence : <u>1994012172862</u>		N° de licence : <u>1993101814059</u>
Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature	Signature
<u>Vu et pris connaissance</u>	<u>Jean</u>	<u>Delphine</u>

Les dirigeants rédacteurs ainsi que l'arbitre sont priés de compléter tous les paragraphes de cet'imprimé avec soin et précision. Tout refus de signature entraînera pour les associations une sanction financière prévue à l'article 443.5 des R.G.